

Collectivité de VILLECERFConseillers afférents au conseil municipal : **15**Conseillers en exercice : **15**Conseillers qui ont pris part à la délibération : **14** présents et **1** pouvoir**Date de la convocation du conseil municipal** : 24 mars 2026**Date d'affichage** : 24 mars 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18h30**

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mélanie LAMOTTE, maire.

Présents : Amélie BOCCANFUSO, Véronique BRISSON, Martine DECHAUME, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Pei-Wen LEE, Nadège LEGRAND, Victoria PEGUY, Pascal PICHON, Patrick REBEYROL, Sandrine ROY, Antonio TAPADAS

Pouvoirs : Jacques ILLIEN donne pouvoir à Claude LAZARO

Absents : /

Secrétaire de séance : Véronique BRISSON a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 5.34/2026-020**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DE L'URCOFOR**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU que la commune est adhérente de l'Union des Collectivités Forestières d'Ile-de-France ;

VU l'article 8 des statuts de Communes Forestières France relatif à la représentation des collectivités adhérentes par leurs délégués

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer comme représentants les conseillers suivants :

Titulaire	Suppléant
Mélanie LAMOTTE	Nadège LEGRAND

Les délégués ainsi désignés seront les interlocuteurs privilégiés de la commune auprès de Communes Forestières France et de Collectivités forestières Ile-de-France.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet ainsi qu'au président de l'URCOFOR.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 30 mars 2026
Rendue exécutoire le 31 mars 2026

La maire, Mélanie LAMOTTE

